Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-93_2026-DE

Séance : 6-2026
Délibération : 93-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juillet 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-cinq juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 13 jusqu'à 19h41 pus 14

Votants : 13 puis 14 à partir de 19h41

Pouvoirs : 4

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, RACOUET Philippe, BOULO DUGUÉ Céline, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : LANOE Rudy donne pouvoir à Alain ; NAFTEUX Yvonne donne pouvoir à Serge ; ETRILLARD Delphine donne pouvoir à Nathalie ; MACÉ Laetitia ;
LEVASSEUR Hélène donne pouvoir à Céline.

Retard : TRICHARD Fabien arrivée 19 h 41

Secrétaire de séance : RIO Létita

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : SOLLICITATION DE DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE VOIRIES COMMUNALES ENDOMMAGEES PAR LES INTEMPERIES

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé d'importants travaux de voirie en 2024 et 2025 afin d'assurer la pérennité et la sécurité de son réseau routier communal.
Le chemin reliant Penhouët à la Voie Romaine a fait l'objet d'une réfection en 2024, complétée par des travaux de point-à-temps automatique (PATA) en 2025.
La route communale n°3, reliant le Tertre Bocan à la route du Haut Lieuzel, a bénéficié en 2025 de travaux de dérasement et de curage des fossés. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement d'une conduite d'eau potable, Eau du Morbihan a procédé à la réfection complète de la chaussée.
À la suite des épisodes de fortes pluies et des inondations ayant récemment affecté le territoire communal, ces voiries ont subi d'importantes dégradations : résurgences d'eau, faïençage, apparition de nids-de-poule et affaissements localisés, compromettant la sécurité des usagers ainsi que la pérennité des investissements réalisés.
Afin de remettre ces infrastructures en état, des travaux de réhabilitation sont estimés à :

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-93_2026-DE

- Route communale n°3 – du Tertre Bocan à la route du Haut Lieuzel : 146 470,00 € HT ;
- Chemin de Penhouët à la Voie Romaine : 84 700,00 € HT.
- Travaux divers (Signalisation, installation de chantier, …) : 1 500,00 € HT

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève ainsi à **232 670,00 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	Taux	Montant HT
État – Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales	40 %	93 068.00
Conseil Départemental du Morbihan - PST	20 %	46 534.00
Commune	40 %	93 068.00
	100 %	232 670.00

Philippe RACOUET déclare que la précédente délibération doit être annulée du fait de cette modification.

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les importantes dégradations subies par les voiries communales à la suite des intempéries ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation afin d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine communal ;

Après en avoir délibéré,

Décide :
- D'approuver le programme de travaux de réhabilitation des voiries communales pour un montant prévisionnel de 232 670,00 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- De solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales, à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit 93 068,00 € HT ;
- D'annuler la précédente délibération n° 54-2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et au suivi de cette demande de financement.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260708-93_2026-DE

Fait et délibéré, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Létitia RIO